Image not found or type unknown

nos aquis dans une entreprise du btp

Par **cousin93**, le **24/10/2011** à **23:36**

bonjour
Etant salarier dans une societée qui a été rachetée depuis deux ans la nouvelle direction veux nous retirer des aquis qui on était conclus au moment des 35h elle voudrais nous enlever les jours donner pour faire les ponts et qu'on repasse au 39hs A t-elle le droit Merci pour vos reponses

Par **P.M.**, le **25/10/2011** à **10:34**

Bonjour,
Je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...
L'employeur peut en respectant un certain formalisme dénoncer les usages pratiqués ou même les accords collectifs qui en cas de transfert de contrat d'un employeur à l'autres s'éteignent au bout de 15 mois s'ils sont différents...
Je vous propose ce dossier

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés